

Vous auriez pu, donc, laisser la collégiale ouverte, au moins pour la nef où se tiennent les concerts. Cela se fait partout où l'on a le même genre de problèmes et l'on pourrait poser des filets dans les zones où l'on craindrait quelques chutes.

Sans doute vous a-t-on dit que notre festival accueillait dans ses concerts 500 personnes comme cela figure au rapport de la commission mais c'est faux. Jamais, nous n'avons dépassé, dans notre festival, les quotas autorisés et si d'autres l'ont fait ce n'est pas de notre faute. Cela fait des années que nous évitons les grosses productions attirant beaucoup de monde et que nous jonglons pour proposer malgré tout des programmes de grande qualité sans toujours rentrer dans nos frais.

A ce sujet, il est évident que le caractère tardif de votre décision ne nous a pas permis d'éviter d'engager certains frais notamment de publicité. Nous devons sans doute aussi assumer le coût des billets d'avion réservés depuis longtemps à des tarifs qui, en général, ne permettent pas de remboursement, ainsi que des dédits prévus aux contrats que, vous l'imaginez aisément, nous avons dû signer depuis longtemps. Vous aurez donc à assumer de notre part, une réclamation sur ce point dont je vous préciserai dès que possible le montant (sans doute entre 15 et 20.000 euros) et je n'inclus pas dans cette somme les dommages et intérêts, et nous irons évidemment si nécessaire le réclamer en justice.
Simple question de survie.

Pour notre part, nous allons faire notre possible – en accord avec la commune - pour qu'une expertise puisse être faite rapidement afin que la collégiale puisse ré-ouvrir dans les meilleurs délais. En effet, dans notre esprit, le plus grave est que votre décision atteint dans son exercice même une liberté fondamentale que vous êtes censé défendre : la liberté du culte auquel nous sommes attachés, tout comme les autres campéliens.

Avec nos salutations distinguées.

Michel Vauthrin
Président



Copie à M. Sarkozy, Ministre de l'Intérieur
M. Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture
M. Lionel Walker, Vice-Président du Conseil Général pour le Tourisme et la Culture.
Mgr De Monléon, Evêque de Meaux
M. Lagués-Baget, Maire de Champeaux
Le Père Lacroix, Recteur de la collégiale
et à divers journalistes